

Canton d'Enne et Alzou

Commune d'AUBIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE

D'AUBIN

Séance du 11 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 17 h 30, le Conseil Municipal d'AUBIN, dûment convoqué par Madame la Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie d'AUBIN, sous la présidence de Mme Christine TEULIER, Maire.

Etaient présents : Mmes Christine TEULIER – Michèle JOSEPH-EDMOND - M. Bernard AUGIER – Mme Magali GARRIC – M. Jean-Pierre BALDIT -Mme Michèle PLEINECASSAGNE – M. Théo BENTRARI – Mme Michèle MACALUSO – MM. Laurent BALTRONS – Didier KAZMA – Maxime GAILLAC – Mme Séverine MAZARS - M. Bruno BAYOL - Mme Nicole JANNOT – M. François DERBOIS – Mmes Maryline SALVAN – Mme Nadine BONTEMPS.

Procurations : M. Laurent ALEXANDRE à Mme Christine TEULIER,
Mme Mathilde KART-BENTRARI à M. Bernard AUGIER,
Mme Laurence ZARATE à Mme Michèle PLEINECASSAGNE,
M. Faridi ABOUBACARI à M. Didier KAZMA,
M. Lionel AULANIER à Mme Nadine BONTEMPS,
M. Robert GREVEN à Mme Maryline SALVAN.

Absents excusés : Mme Marie-Emilie BOTELLA – M. Ambdullah BACAR.

Absentes : Mmes Laurianne VINCENT – Marine FARBOS.

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme Séverine MAZARS ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Objet : Acquisition d'une parcelle sise Le Moulinou (parcelle BC 412).

M. BENTRARI expose qu'afin d'améliorer le stationnement de la Rue des Pervenches, il y a lieu d'acquérir la parcelle BC 412 d'une contenance de 3 a 49 ca (issue de la parcelle BC 358) et appartenant à M. Rémy DUBROUE,

Après négociation avec le propriétaire, il est proposé au Conseil Municipal l'acquisition de cette parcelle au prix de 700 €
012-211200174-20251211-20251211_02-DE
Reçue le 18/12/2025

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré,

DECIDE l'acquisition de la parcelle BC 412 d'une contenance de 3 a 49 ca (issue de la parcelle BC 358) et appartenant à M. Rémy DUBROUE au prix de 700 €.

AUTORISE Madame la Maire à passer l'acte chez le notaire.

Les frais d'acte seront pris en charge par la Commune.

La présente délibération est approuvée à la majorité moins 1 abstention.

Ainsi fait et délibéré en l'Hôtel de Ville, les jours, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération Transmise à la Sous-Préfecture **16 décembre 2025**.
Publiée ou Notifiée le **16 décembre 2025**.

La Maire soussignée certifie sous sa responsabilité que le présent acte est exécutoire.

Pour extrait conforme,

La Secrétaire,



Séverine MAZARS



La Maire,


Christine TEULIER